



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat des CSS
DREAL Occitanie
Unité inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège
4 avenue Didier Daurat – CS 40331
31776 COLOMIERS CEDEX

Affaire suivie par Candice JOFFRES
tél : 05 61 15 39 96
mél : css-seveso-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Colomiers, le

à

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission de suivi de site « TITANOBEL »

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de la Commission de suivi de site (CSS) TITANOBEL, qui se tiendra :

**Le vendredi 29 novembre 2024
à la sous-préfecture de Mirande**

L'ordre du jour de ce comité est le suivant :

- Validation du dernier compte rendu du 20 novembre 2023 ;
- Bilan de la société TITANOBEL ;
- Bilan de l'inspection des installations classées ;
- Questions diverses.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion et en cas d'absence ou d'empêchement, vous invite à en informer votre suppléant afin qu'il puisse vous représenter.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président de la CSS,

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Mirande

Raphaël FARGES



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Destinataires :

*Monsieur le président du conseil départemental
Le conseil départemental, service habitat
Monsieur le maire de Saint-Maur
Monsieur le maire de Berdoues
Monsieur le maire de Pomsampère
Monsieur le directeur de la société TITANOBEL
Messieurs les membres du collège salariés
Messieurs les membres du collège riverains
Monsieur le directeur départemental des territoires, service logement
Monsieur le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi d'Occitanie
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie
Monsieur le responsable du service départemental d'incendie et de secours du Gers
Monsieur le chef du service sécurité intérieure à la préfecture du Gers*